

LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

Ce Journal paraît tous les jours excepté le lundi. — Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 51 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année. — Affranchissement pour l'étranger, 2 fr. par trimestre. — On s'abonne à Lyon, rue Saint-Dominique, passage Condorcet au deuxième étage; à Paris, chez M. SAUZELER, libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

LYON, 5 juillet 1827.

Nous nous plairions, avons-nous dit, à ne point douter de la bonne foi du ministère dans la promesse qu'il nous a faite d'une liberté de discussion franche et entière. Depuis le peu de jours que nous avons la censure, il est déjà possible de juger de l'esprit qui préside à son exercice, et, nous devons en convenir, aucun fait à notre connaissance n'a encore témoigné de l'infidélité du ministère à tenir sa parole; quant à nous du moins, nous avons à nous féliciter, au sein du commun malheur, que le chef de l'administration, dans notre département, se soit réservé la direction de la censure, au lieu de la confier à un de ces serviles complaisans du pouvoir, peste qui afflue dans les salons des préfets, comme les courtisans dans les palais des Rois. Nous n'en louerons point ici M. le comte de Brosses; car un éloge donné à un préfet dans un journal censuré par ce préfet, aurait trop l'apparence d'une flatterie indigne et de lui et de nous; mais à supposer que M. de Brosses ne fasse que suivre les instructions ministérielles, et que la même bénignité tempère partout l'odieux de la censure, qu'en résulte-t-il? c'est que nous jouissons de la tolérance, quand nous avons droit à la faculté légale; c'est qu'on veut bien allonger notre chaîne, satisfait qu'on est de pouvoir la raccourcir à volonté. La longanimité de nos maîtres est celle des despotes qui, dans leurs bons momens, permettent qu'on leur dise quelques vérités.

Le *Moniteur* aura beau s'évertuer, ce n'est point là de la liberté: critiquez, discutez, dit-il, je vous provoque. Bien; mais avec cela vous nous ferez taire quand il vous plaira. Demain nous présenterons un fait à la charge de l'administration: Mensonge, s'écriera le censeur, et le fait sera enseveli dans le silence. Mais entre nous qui soutiendrons le fait exact, et le ministère qui le soutiendra mensonger, quel sera le juge? Nul autre que le ministère, le ministère toujours maître de choisir entre supprimer l'accusation et y répondre.

Vraiment, pour ne pas profiter d'une position si commode, il ne suffirait pas d'être animé des bonnes intentions dont notre ministère fait un si pompeux étalage; il faudrait avoir fait abnégation complète et des petites vanités, et des petites colères, et enfin de toutes les petites passions qui se glissent jusque dans le cœur des grands hommes, et dont rien ne nous a encore prouvé que nos ministres soient exempts. Mais si cela était, oh! pourquoi se priver des fruits qu'un si noble caractère tirerait de la liberté de la presse? Quiconque revendique la faculté de faire le mal, est difficilement cru lorsqu'il affirme qu'il ne veut faire que le bien. Et en effet, lors même que le ministère aurait toujours raison dans l'emploi du moyen qu'il a trouvé de clore la dispute, où en est la preuve, où en est la garantie? Il ne suffit pas qu'entre nous deux vous taxiez mes allégations de mensonge, il faut encore que vous me prouviez à moi-même que je mens réellement, et surtout que vous le prouviez à l'opinion publique qui, quoi que vous fassiez, sera l'arbitre entre nous; à l'opinion dont vous pouvez bien suspendre les arrêts pendant quelque tems, mais qui trouvera toujours un moyen pour les promulguer; à l'opinion dont vous reconnaissez malgré vous la compétence, puisqu'en nous invitant à la discussion, c'est elle-même que vous invoquez; à l'opinion enfin, juge qui a besoin d'entendre les deux parties, et qui donne toujours tort à celui qui se défend avec des armes qu'elle repousse.

Voilà la conscience qui doit être toujours entre la conscience du ministère et la nôtre. Autrement, la liberté de discussion qu'on nous promet n'est qu'une véritable déception, existait-elle de fait quant à présent, parce qu'une pareille liberté gît dans le droit autant que dans le fait. Ainsi, que la censure fasse, pour quelque tems, patte de velours; ou qu'elle ait combiné sa trompeuse modération, pour façonner peu à peu les Français à son joug odieux, dans l'espoir de compenser la faiblesse de son action par sa durée, tout cela est possible; mais il est possible aussi que cette force des choses qui entraîne jusqu'aux ministres et leur politique dans le mouvement qu'elle imprime à la société, que cette force, disons-nous, soit venue paralyser à l'instant entre leurs mains la mesure qu'ils ont si périlleusement adoptée. Telle est, en effet, la puissance de la liberté constitutionnelle,

qu'elle triomphe même dans ses défaites, et qu'au moment où ses adversaires semblent se glorifier, elle annule leurs victoires, ou les fait tourner contre eux-mêmes. Et si cela n'est pas encore à l'égard de la censure, nous prédisons que cela doit être. Ou le ministère s'en servira pour empêcher tout-à-fait l'opinion d'exprimer ses arrêts par la presse périodique, et alors cette opinion cherchera quelque autre voie pour se faire jour avec plus de violence; ou le ministère la laissera doucement écouler par sa voie ordinaire, et alors à quoi bon nous donner la censure? Que lui restera-t-il à lui, ministère? l'impopularité d'une mesure dont le nom sera toujours odieux, lors même qu'il ne serait pas accompagné de la chose.

Qu'est-il donc arrivé au *Constitutionnel*? le *Courrier français* lui fait de sévères reproches; la *Quotidienne* assure qu'en le lisant elle s'est vue obligée de recourir au titre pour reconnaître qu'elle ne lisait point un journal ministériel; enfin, pour comble d'infortune, dans deux articles différens, notre *Gazette Universelle* le lui adresse des éloges et des félicitations. Pour résister à tant de maux à la fois, il faut avoir le tempéramment robuste du *Constitutionnel*. Mais aussi pourquoi a-t-il accueilli la censure comme une vieille maîtresse que l'on revoit encore avec plaisir:

Car, l'on revient toujours
A ses premiers amours.

On lit dans le *Journal de Genève*:

Jamais la voix suave, étendue et brillante de M. Lavigne n'a produit un effet aussi surprenant que dans le concert donné par lui au soir passé. A des moyens puissans ce chanteur remarquable ajoute une expression toujours juste et naturelle. Il a excité un enthousiasme universel; on a surtout remarqué et applaudi le Chant helvétique, dont la musique, fort bien appropriée aux paroles, est de M. Fr. Grast. M. Vigny a parfaitement secondé M. Lavigne. Ces messieurs vont faire un voyage en Suisse, et nous ne doutons point que leurs talens n'y soient appréciés. Nous espérons qu'à leur retour ils voudront bien se faire entendre de nous dans un moment où nos concitoyens revenus de la campagne pourront plus généralement jouir du plaisir bien réel que font éprouver ces artistes distingués.

— Dans la journée de dimanche, plusieurs personnes se sont noyées en se baignant dans le Rhône et dans la Saône.

— Le même jour, le coureur Ernst, de Dronheim en Norvège, a parcouru cinq fois en soixante-deux minutes, aller et retour, le trajet du pont Morand aux Charpenas (quatre maisons). Le trajet parcouru est de cinq lieues de poste. Une grande foule de spectateurs assistaient à cet exercice.

Le coureur Ernst offre de parier qu'il ira de Lyon à Paris ou Strasbourg en 30 heures, à Calais en 50, et à Moscou en 16 jours.

— Un frère de la doctrine chrétienne, en se baignant dans la Saône en face de Caluire, a failli se noyer, et a heureusement été retiré de la rivière par un conducteur de carrioles qui s'y est précipité tout habillé. Les paysans de Caluire croyant efficacement secourir le pauvre frère qui était déjà privé de sentiment, l'avaient suspendu par les pieds. Malgré ce secours imprudent, il a été rendu à la vie. Ceci doit faire sentir la nécessité de propager dans les campagnes les instructions sur les moyens de sauver les noyés. De petits livres où l'on s'attacherait à dissiper les préjugés, vaudraient mieux que des lettres tombées du ciel et des récits de miracles. Ne serait-ce pas aussi une mesure indispensable que de répartir sur différens points du rivage des boîtes fumigatoires? Qui sait combien de malheureux seraient sauvés par des secours distribués à propos!

— Nous lisons dans le *Mercurie Séguisien*:

Le terme de notre détention étant expiré, nous venons de recouvrer la liberté que l'impitoyable politique nous avait ravie. Nous ne serons plus douloureusement affecté de la présence des malheureux qui habitent ce triste séjour. Là, tout ce qu'on voyait, ce qu'on entendait, tout jusqu'à l'expression de la joie, quelquefois un peu bruyante des détenus, excitait un sentiment pénible. Bien que nous fussions séparé d'eux, leurs chants, leurs cris,

que l'écho nous renvoyait avec plus de force, avaient je ne sais quoi d'étrange qui formait un contraste avec le genre d'idées qu'inspire la situation d'un prisonnier.

Mais ce qui nous a le plus attristé, ce sont les cris d'une jeune femme renfermée depuis huit jours dans la chambre où l'on dépose, nous ne savons pourquoi, les malheureux atteints de folie. Cette infortunée était absolument nue, et c'est avec peine qu'on l'a revêtue d'une chemise. On peut dire que depuis son entrée, elle n'a fait qu'une seule et même plainte. Son délire est continu et va quelquefois jusqu'à la fureur. Elle refuse presque toujours de prendre des aliments, et lorsqu'elle en prend c'est en si petite quantité que nous sommes étonnés qu'elle ne soit pas tombée d'épuisement.

Cette jeune femme est de la ville; n'aurait-on pas mieux fait de la conduire à l'hospice ou dans une des loges de la charité? Nous ne pensons pas que MM. les administrateurs de ces deux établissements eussent refusé de la recevoir, si on leur en avait fait la demande. Quelques soins qu'on donne à cette femme, il est impossible qu'elle soit traitée dans une prison, où elle manque de tout, avec autant de ménagement qu'elle pourrait l'être dans une maison où des sœurs hospitalières accordent aux malades des soins d'autant plus empressés que leurs infirmités sont plus grandes. La folie n'est point un délit, elle doit inspirer de la pitié, et nous pensons que ce que nous venons de dire suffira pour exciter celle de MM. les administrateurs.

— Avant-hier, une jeune fille s'est précipitée d'un 4^e étage, dans la rue des Prêtres; elle est tombée sur une voiture et s'est cassé les deux jambes. On l'a transportée dans cet état à l'hôpital. Cette malheureuse éprouvait les plus horribles souffrances. On attribue cet acte de désespoir aux mauvais traitements que lui faisaient éprouver les maîtres chez qui elle demeurait.

A M. le Rédacteur du PRÉCURSEUR.

Lyon, 30 juin 1827.

Monsieur,

Vous vous plaisez à rendre justice au zèle et à l'activité que M. le maire de la ville de Lyon déploie en faveur du quartier neuf de Perrache et de la presqu'île. C'est donc entrer dans vos vues, que de vous signaler un obstacle aux embellissements projetés, qui n'a pas paru encore fixer l'attention de ce magistrat.

Je veux parler du four à chaux, dont la fumée épaisse incommode les habitans de la rue Vaubecourt, du quai d'Occident, et enfin les promeneurs qui fréquentent le cours du Midi.

Si on voulait une preuve de cette vérité, on la trouverait dans le peu d'empressement que l'on met à bâtir dans les environs de ce four à chaux, tandis que les terrains du cours d'Angoulême sont couverts de constructions.

La mairie qui est très-intéressée à voir s'augmenter le nombre des maisons imposables, devrait s'empresser de traiter avec le propriétaire du four à chaux, soit à prix d'argent, soit en lui concédant un terrain dans la presqu'île, pour y élever un semblable établissement.

C'est au surplus un parti que la mairie sera tôt ou tard forcée de prendre, puisque le four à chaux existant fait partie intégrante de la place de la Gare, et qu'il masque le débouché de la rue de Penthèvre.

Je désire que ces observations vous paraissent mériter une place dans votre journal.

Un de vos abonnés.

A M. le Rédacteur du PRÉCURSEUR.

Lyon, 1^{er} juillet 1827.

Monsieur,

Veillez insérer dans votre estimable journal le fait suivant :

Le 29 juin dernier, entre 4 et 5 heures du soir, je venais d'un magasin que j'ai à Serin, et j'étais accompagné de mon frère. Nous fûmes attaqués par des individus que nous ne connaissons point, et qui n'avaient de marques distinctives d'aucune fonction légale: notre premier mouvement s'était porté à la légitime défense; nous étant aperçus que les soldats du poste voisin obéissaient à ces étrangers, et pensant que ce ne pouvait être que quelques agens cachés, nous nous contentâmes de demander le motif d'une voie de fait aussi arbitraire. A l'instant un d'entre eux me traita de contrebandier, et sans autre explication nous fit conduire à la prison de l'Hôtel-de-Ville. Ce n'a été qu'en ce lieu, dans lequel nous sommes restés jusqu'au lendemain à 1 heure après midi, que nous sûmes que nous avions été détenus arbitrairement par l'ordre de quelques employés de la régie indirecte.

A l'audience de M. le maire, ce magistrat a été étonné d'apprendre qu'un citoyen qui habite depuis 12 ans la ville de Lyon, toujours dans le même quartier, et qui depuis 4 ans demeure rue Pisay, n^o 50, où il exerce la profession de marchand de vin et d'épicier, ait été arrêté avec son frère qui lui sert de commis, sans aucun fait établissant un délit: aussi, ce fonctionnaire a ordonné de suite notre mise en liberté.

Dans cette position j'ai rendu plainte à M. le procureur du Roi d'une détention arbitraire ayant porté atteinte à notre liberté individuelle.

Je viens vous demander, Monsieur, contre qui pourra porter cette plainte, puisque nous ne connaissons pas les auteurs de notre détention, et qu'on ne nous a point laissé copie d'aucun procès-

verbal d'arrestation, enfin que nous ne figurons même pas aux registres de la géole.

Nous ne savons si nous obtiendrons justice; mais pour que de semblables abus ne se répètent point, nous vous signalons nos griefs pour y donner de la publicité.

Je suis avec la plus sincère considération, M. le Rédacteur, votre très-humble serviteur,

J. H. CAMELIN.

Note du Rédacteur. En réponse à la question de M. Camelin, nous lui dirons qu'il peut diriger sa plainte contre les individus qui l'ont arrêté; et, s'il ne les connaît pas, contre le concierge du lieu de détention où il a été enfermé, afin que ce concierge exhibe les ordres en vertu desquels il a reçu le prisonnier qu'on lui amenait.

BULLETIN COMMERCIAL DE LYON.

Du 3 juillet.

La semaine prochaine on connaîtra sans doute le résultat définitif de la récolte des soies du Piémont et de l'Italie. En attendant, les nouvelles reçues depuis notre Bulletin du 25 juin dernier ont annoncé une hausse. Ce qui est d'autant plus fâcheux, dans l'état où sont les affaires, qu'elle paraît produite plutôt par la concurrence aux achats, que par des plaintes sur le produit.

En Piémont, cependant, l'augmentation n'a pas été bien importante, et les prix sont restés, aux derniers marchés de Carmagnola, de fr. 2 70 à fr. 5 7 le kil.

Par contre, dans la Lombardie, ils ont été poussés de fr. 2 75 à fr. 5 5 dans la Brianze et les collines, et fr. 2 70 à fr. 5 dans la plaine.

Notre marché a été un peu plus actif cette semaine que la précédente; mais les prix sont toujours à la baisse et sans cours fixes. On a même cédé des organzins Piémont au-dessous de ce qui se faisait de meilleur marché en soie de France. Ceux-ci se sont payés de fr. 35 à fr. 37 pour 20/22, et fr. 35 50 à fr. 35 pour 24/26. Les trames n'ont pas joué un plus beau rôle, malgré quelques demandes en titres fins qui auraient pu les faire soutenir. Les 28/30 se sont vendus de fr. 34 à fr. 32. Les 36/40 fr. 29 à 30, 50/60 fr. 27 à 28. Les prix des grèges nouvelles ne sont pas encore ouverts.

Les affaires en marchandises sont tout-à-fait inactives, et on ne s'attend plus à aucun réveil avant la foire de Beaucaire. On continue de coter les bois de teinture fr. 52 à fr. 54, Campêche, coupe Espagne; Ste-Marthe, fr. 54 à fr. 57; Fernambouc, fr. 2 25 à fr. 2 30; Fustel, fr. 38 à fr. 41; Cochenille, fr. 37 à 39; Graines jaunes d'Avignon, fr. 2 40; Perse, fr. 2 50 à fr. 7 50; Roucou, fr. 2 20; Safianum Espagne nouveau, fr. 260; vieux, fr. 220; Egypte vieux, fr. 225; Savon blanc, fr. 95 à fr. 102; Bleu pâle, fr. 88 à fr. 90; Indigis bleu fl., fr. 58 à fr. 40; fin violet, fr. 56 à fr. 37; violet, fr. 52 à fr. 54; mélangé, fr. 29 à fr. 52; coivré, fr. 26 à fr. 29; Guatimala fl., fr. 29 à fr. 51; Sobrez, fr. 24 à fr. 27; fr. 18 à fr. 25; Egypte, fr. 51 à fr. 55; Madras, fr. 28 à fr. 29; Manille; fr. 20 à fr. 24.

Cafés Martinique, fr. 2 90 à fr. 3 40; Bourbon, fr. 2 50 à fr. 2 75; Haïti, fr. 2 30 à fr. 2 55.

Cacaos Caraque, fr. 4 à fr. 4 60; Guayaquil, fr. 5 à fr. 3 50; Maragnan, fr. 2 50.

Sucres en pains. Paris, fr. 2 60; Bordeaux, fr. 2 55; Marseille, fr. 2 50; pilés, fr. 2 55 à fr. 2 40; Terrés Havane, fr. 2 80; première, fr. 2 75; deuxième, fr. 2 75. Martinique manquant. Brut Bourbon, fr. 174 à fr. 175; Martinique, fr. 164 à fr. 170.

Cotons Jumel, fr. 170 à fr. 195; Soubougeac, fr. 210 à 210; Cassabar, fr. 190 à fr. 295; Louisiane, fr. 220 à 225; Caroline, George, Mobile, A'auaa, fr. 180 à fr. 187; Kinique, Kirkagach, fr. 175 à fr. 187 50; Acra et Adenos, fr. 177 à fr. 180.

Paris, 1^{er} juillet 1827.

La Gazette universelle de la Grèce du 21 avril, contient la proclamation du président de l'assemblée nationale annonçant la nomination du comte Capo-d'Istria en qualité de président de la Grèce, et d'une commission de trois membres destinée à le remplacer, en attendant son arrivée. La même proclamation, annonce également les nominations de lord Cochrane en qualité de grand-amiral et du général Church en qualité de généralissime. La Gazette universelle publie aussi l'invitation de la commission du gouvernement aux députés de la Grèce, de se réunir pour la discussion d'un projet de constitution.

— Un nouveau bulletin des opérations de l'armée de Géorgie a été publié à Saint-Petersbourg.

L'aide-de-camp-général Benkendorff écrit de son camp sous Erivan que le faubourg septentrional de cette ville a été occupé le 8 mai par cinq compagnies du régiment de Schirvan, sous les ordres du major Younine. Une batterie a été établie malgré le feu de la place.

Le reste du régiment de Schirvan et une compagnie de celui de Tiflis, commandés par le major Voljouskoï, occupèrent le 9^o le faubourg oriental.

Le général Benkendorff se louait beaucoup de l'artillerie, qui avait déjà démonté plusieurs pièces à l'ennemi.

Le 12 mai, 200 cavaliers persans essayèrent de pénétrer dans la forteresse, dont la garnison fit une sortie au même instant où la cavalerie persanne attaquait les postes avancés du 7^o régiment de carabiniers russes. Cette double attaque fut repoussée.

Le même jour, Kalabey-Sultan, l'un des chefs de la peuplade des Schadlines, qui habite le village de Védi au nombre de 500 familles, se rendit au camp du général Benkendorff pour lui exprimer, au nom de cette peuplade, le désir de passer sous la protection de l'empereur de Russie. Les Schadlines ont offert de marcher contre les Persans qui voulaient les obliger à émigrer de l'autre côté de l'Araxe.

L'armée persane commençait à se concentrer sur la rive droite de l'Araxe, dont le passage était encore très-difficile à cause de l'élévation des eaux.

— Le 5 juin, le roi et la reine de Naples, accompagnés de toute leur famille, se rendirent à Pompéïa. La fouille exécutée

en présence des augustes personnages fut une des plus heureuses dont on se souvienne, à raison de l'abondance et de la qualité des objets qui en furent le résultat. Le lieu choisi pour l'opération fut une maison dans laquelle on avait déjà antérieurement découvert une très-belle fontaine en mosaïque, bordée de coquillages, et presque en tout semblable à une autre découverte dans une maison contiguë. Du milieu de la vasque s'élève une petite colonne en marbre, sur laquelle est placé un génie de bronze, tenant dans sa main gauche un oiseau aux ailes déployées, du bec duquel devait sortir l'eau, pour de là retomber dans la vasque, et un masque de théâtre en marbre, incrusté dans le front de la niche, versait, de son côté, une autre partie des eaux. Sur le devant d'un des pieds de la fontaine était une petite statue de bronze, assise, ayant à la main gauche une corbeille, et sur la tête un bonnet; elle semble représenter un berger phrygien, couvert d'une courte tunique, mais elle n'appartient pas à la place où elle a été trouvée. Sur le piédestal de marbre est un beau morceau de sculpture, qui figure un enfant à demi nu, couché et endormi, serrant dans une de ses mains un petit panier; il a à côté de lui un vase renversé; ses vêtemens sont d'une forme extrêmement bizarre. Sur le devant de l'autre pied de la fontaine est une espèce de cariatide de marbre.

Les parois de la muraille sont ornées de peintures très-élégantes, qui, à en juger par les accessoires symboliques, semblent représenter la naissance de Bacchus.

Dans le parvis est un fourneau de fer oxidé avec son trépied, surmonté de quelques débris de vases de bronze.

Dans les deux chambres situées à côté du parvis, on a découvert un grand nombre d'autres objets intéressans, dont les principaux sont deux forts bracelets en or, une monnaie d'argent de petit module, plusieurs vases de bronze élégans, et un très-beau candelabre du même métal.

Le roi ordonna, sur le lieu même, que la fontaine fût exactement restaurée; que l'on y rétablît tous les coquillages détachés de la bordure, et tombés au milieu des pierres; que les statues de bronze dont elle était embellie fussent transportées dans le musée royal Bourbon; que l'on y substituât des copies en terre cuite, et qu'enfin les parois revêtuës de peintures, ainsi que la fontaine fussent munies d'un toit, pour les mettre à l'abri de la dégradation.

— On écrit de Berlin: M. Alexandre de Humboldt est de retour de Paris, et doit demeurer désormais à Berlin. On dit qu'il n'acceptera aucun emploi; mais ses conseils auront une grande influence pour la formation d'un nouveau musée, ainsi que pour tout ce qui concerne les établissemens scientifiques.

— La police correctionnelle (sixième chambre) s'occupera, mardi prochain, d'une prévention d'outrages à la religion de l'état et aux différens cultes autorisés en France, dirigée contre M. de Sénancourt et MM. Lecointe et Durey, libraires, pour la publication et mise en vente de l'ouvrage ayant pour titre: *Résumé de l'Histoire des traditions morales et religieuses*.

— Le *Journal de Paris* cesse de paraître à partir de demain 1^{er} juillet.

— La citadelle d'Athènes a été occupée par les Turcs le 2 juin.

La garnison a obtenu la vie sauve: le colonel Fabvier et les autres philhellènes ont eu la permission de se retirer où bon leur semblerait.

Le peu de Grecs qui étaient demeurés au Pirée avec le général Church se sont dispersés ou éloignés.

Les officiers bavaurois, excepté le colonel Heideger, ont quitté le service des Grecs.

Ibrahim-pacha était à Patras, où il avait reçu un renfort de cavalerie.

Un courrier anglais expédié par sir Frédéric Adams, a apporté la nouvelle de la reddition de l'Acropolis. Il a fait une diligence extraordinaire. Parti de Corfou le 20 de ce mois, il est passé à Paris le 28.

— M. Ravez, président de la chambre des députés, est arrivé à Bordeaux.

— La *Gazette de Lausanne* annonce que des troubles ont éclaté à Appenzell. Le peuple des Rhodans intérieurs, agité depuis longtemps, s'est livré, dans la journée du 18 juin, à divers violences. La voix des magistrats a été méconnue; quelques-uns, dit-on, ont éprouvé de mauvais traitemens et se sont démis de leurs charges. Le gouvernement enfin, réduit à l'impuissance de se faire respecter, a demandé l'appui de l'autorité fédérale.

Nous apprenons en même tems que le conseil-d'état de Zurich, comme canton directeur, a été extraordinairement assemblé, dans la matinée du 22 juin, à l'arrivée même des dépêches, et a nommé M. le laudamann Sydler, de Zug, commissaire fédéral, pour rétablir l'ordre public troublé à Appenzell.

Des lettres particulières de St-Petersbourg portent que le départ du comte Capo-d'Istria de cette capitale a dû être fixé dans la première quinzaine de ce mois. On dit que S. Exc. se rendra d'abord à Odessa et de-là en Grèce. On a répandu tant de bruits sur le voyage de cet illustre homme d'état, et sur sa destination future, qu'on doit attendre des faits avant de rien croire. On dit que la flotte qui se trouve à Cronstadt, quittera ce port en juillet pour se rendre à sa destination. Comme le but de cette expédition n'est pas inconnu aux équipages, les hommes qui les composent

sont, dit un témoin oculaire, animés d'un enthousiasme inextinguible. »

EXTERIEUR.

ANGLETERRE.

Londres, 27 juin.

L'Isis de 50 canons, ayant à son bord sir Thomas Stains, a reçu l'ordre de mettre à la voile pour les îles de la Grèce. Ce bâtiment doit porter le pavillon du commodore.

(*Globe and Traveller*.)

— Des nouvelles d'Egypte, arrivées ce matin par la voie de Gibraltar, disent que les préparatifs du pacha excèdent tout ce qu'il a fait précédemment. La flotte doit mettre à la voile pour la Morée vers le commencement de juin. (*Idem*.)

— Des lettres de Barcelonne du 17 courant, annoncent que l'on compte sur des récoltes abondantes. La manufacture de coton établie dernièrement à Barcelonne paraît devoir prospérer. On a aussi fondé plusieurs manufactures de soieries.

(*Idem*.)

PORTUGAL.

Lisbonne, 16 juin.

Le ministère n'est pas encore complet, et les finances, occupées provisoirement par M. Noronha, ministre de la marine, restent encore sans ministre. Le comte de Lauzan et le marquis d'Olhao ayant refusé, les deux candidats que l'on nomme sont: F. Duante Coetha, Dezem Borgator, qui a déjà été ministre des finances lors des cortes de 1821. Le second est M. M. Antonio de Carvalho, député.

ESPAGNE.

Madrid, 23 juin.

Voici ce qui s'est passé de plus important au conseil-d'état sur l'affaire de la nomination par le pape des évêques d'Amérique:

Un conseiller a prétendu que le pape était arbitraire et maître absolu de donner des bulles en faveur de quelque évêque et de quelque prêtre catholique que ce soit, d'Amérique et du monde; que tous les pays de la terre où il se trouve une seule chapelle catholique, depuis le détroit de Behring jusqu'au cap Horn, et depuis les îles du Japon jusqu'à celles du Cap-Vert, sont soumis à la juridiction du pape, en sa qualité de pape général et universel de l'église; enfin, qu'il serait par trop étonnant que la même monarchie qui reconnut au pape, en 1493, le droit temporel de disposer du Nouveau-Monde et de le partager par sa fameuse ligne de démarcation, lui refusât aujourd'hui jusqu'au droit spirituel, non-seulement d'y faire un évêque, mais même de prendre tous les moyens possibles pour que la religion, dont l'établissement y a coûté tant de sang, n'y périsse pas.

Il a été ordonné que les pièces de deux affaires du tems des cortes seraient jointes à ce dossier: l'une est le refus de la bulle papale en faveur de l'évêque élu, Munos-Torero (refus prononcé en vertu d'un accord secret entre le pape et Ferdinand VII); l'autre est le refus d'admission de M. Villanueva, envoyé à Rome en 1821 en qualité de ministre d'Espagne.

Le conseil-d'état a demandé d'autres travaux des cortes relatifs au saint-siège, et entre autres, 1^o l'avis de la commission ecclésiastique, portant qu'il ne serait plus exporté d'argent d'Espagne à Rome pour impétration de bulles, de dispenses et autres grâces apostoliques; 2^o la délibération du congrès sur les annates; 3^o les discours qui y ont été lus sur la juridiction du pape en Amérique, affaire redevenue la question du jour.

Trois conseillers-d'état ont proposé la convocation d'un concile national par le roi et le cardinal archevêque de Tolède.

Une grande nouvelle est arrivée mercredi dernier, au soir, à notre gouvernement, et c'est pour l'annoncer au sien que le chargé d'affaires de France expédie aujourd'hui un courrier.

M. le cardinal Giustiniani, archevêque, évêque d'Imola, dernier nonce du pape à Madrid, vient d'être chargé par Léon XII d'aller rétablir l'église d'Amérique, de la mettre en ordre, de la restaurer, de lui rendre la paix, et surtout son ancienne influence, s'il se peut. Ce cardinal va donc partir pour Mexico, Lima, Buenos-Ayres et la Colombie, avec le titre de légat-général. Il est revêtu du droit de faire des lois organiques et des pouvoirs les plus amples: en un mot, de tous ceux qu'y aurait le Saint-Père lui-même. S. S. a pris le parti de l'envoyer, pour éviter les longueurs qu'entraînent des questions à résoudre et une correspondance (qui doit être suivie) à plus de deux mille lieues de distance; pour éviter surtout que le protestantisme et le déisme, déjà si répandus en Amérique, ne parviennent à y dominer le catholicisme; pour appliquer enfin le remède aussitôt que le mal paraîtra et partout où besoin sera.

GRÈCE.

Le président de la troisième assemblée nationale grecque annonce ce qui suit, sous la date du 20 avril:

« La commission du gouvernement, chargée du pouvoir exécutif de la nation, a déjà commencé ses travaux, et l'assemblée aura bientôt terminé le travail de la constitution qui doit régir la Grèce, et dont elle a déjà fait connaître les bases par la voie de

l'impression à Hermione. Il est donc urgent que le corps consultatif qui doit composer la puissance législative de la nation, se réunisse le plus promptement possible. En conséquence ceux des députés des provinces de la Grèce qui sont déjà nommés légalement, sont invités à se réunir le plus tôt possible auprès du siège du gouvernement, et les provinces qui n'ont pas encore élu leurs représentans sont invitées à procéder aux élections sans délai, et à fournir à leurs députés les pièces nécessaires, afin qu'ils puissent se rassembler aussi dans le lieu où les appelle un devoir sacré.

» Trézène, le 20 avril 1827.

» *Le président*, G. SISINI; *Le secrétaire*, N. SPILIADI.

La commission du gouvernement ayant transporté le siège de son séjour de Trézène à Poro, a fait publier la proclamation suivante :

« La commission représentative du gouvernement ayant vu la nécessité de s'établir le plus tôt possible dans un lieu qui conviendrait aux circonstances actuelles, afin, conformément à ses devoirs, de suivre ses travaux d'une manière plus avantageuse, a choisi pour le moment l'île de Poro, et s'établit aujourd'hui même dans cette île, dont les bons habitans sont prêts à la recevoir avec reconnaissance. Elle attend la fin des travaux de l'illustre troisième assemblée nationale pour terminer la constitution de la Grèce, et travailler avec d'autant plus de sûreté.

» Trézène, le 17 avril 1827.

» *La commission du gouvernement* :

» G. MAVRIMICHIALE, J. M. MILAITI, J. NACO;

» *Le secrétaire-général*, G. CLARAKI.

VARIÉTÉS.

LES BARRICADES,

SCÈNES HISTORIQUES (Mai 1828).

Troisième édition revue et augmentée (1).

Les études historiques ont pris de nos jours une nouvelle direction, et suivant l'expression de M. Ch. Dupin, on écrit l'histoire des peuples pour suppléer aux lacunes laissées par l'histoire des sceptres. Cette manière d'envisager le passé, et de tirer des événemens des leçons grandes et applicables aux nations elles-mêmes, est un résultat nécessaire du changement éprouvé par nos mœurs, nos habitudes et surtout une suite inévitable de l'initiation des peuples dans l'examen et la conduite des affaires publiques. Lorsqu'un prince pouvait dire : *L'Etat, c'est moi*; lorsque les événemens venaient tous se grouper autour d'un roi et de sa cour, il est évident que l'histoire devait ressembler au roman qui n'est que la vie d'un héros, à laquelle se rattachent tous les ressorts et tous les détails de l'action racontée par l'écrivain. Mais lorsque par la marche des esprits vers des idées plus sages et plus vraies, l'on est arrivé à reconnaître qu'il doit y avoir dans l'histoire autre chose que les intrigues des grands, les passions d'un monarque, ou les caprices d'une favorite; alors on a étudié les peuples eux-mêmes, et l'on a bientôt reconnu que leurs mœurs, leurs passions, leurs préjugés n'étaient pas sans influence dans la marche des événemens, et que l'ignorance et l'abrutissement de nos nations, fruits honteux de leur esclavage, renfermaient encore de grands et de terribles leçons.

Mais il est encore une autre manière d'envisager l'histoire : c'est celle qui, dépoilant les faits du prestige dont l'éloignement les enveloppe, nous les montre dans toute leur simplicité. Par là les héros cessent d'être cachés sous la pourpre, nous les voyons en *deshabillé*, nous descendons dans leur cœur, nous en parcourons tous les replis, et nous retrouvons toutes les faiblesses, toutes les souillures de l'homme chez ces êtres que les historiens nous avaient présentés comme des demi-dieux. C'est à cette manière d'envisager les événemens passés qu'appartient l'ouvrage remarquable dont nous annonçons la troisième édition, et dont le mérite est digne d'un si rapide succès. « Le grand dé » faut de l'histoire, dit le président Héaulmont, est de n'être qu'un » récit; et il faut convenir que les mêmes faits, s'ils étaient » mis en action, auraient bien une autre force, et surtout porteraient bien une autre clarté à l'esprit. »

C'est cette pensée si féconde d'un historien qui ne fut qu'un homme de faits et de dates; c'est cette pensée, disons-nous, qui a présidé à la conception des scènes historiques publiées sous le titre de *Barricades et des États de Blois*; mais pour en faire l'application, il faut avouer que leur auteur ne pouvait choisir une époque plus dramatique et plus capable d'exciter dans l'âme de ses lecteurs un puissant intérêt. L'insurrection des Barricades fut le premier événement qui trahit les projets odieux de cette ligue qui, formée sous le prétexte de défendre la religion catholique contre les progrès de l'hérésie, après avoir versé le sang des huguenots par torrent, s'arma contre son roi catholique et l'assassina; de cette ligue qui, sous le masque de la dévotion, cacha des désordres infâmes, des crimes affreux, et un double régicide; de cette ligue enfin, dans laquelle trempèrent sans doute quelques dupes, mais qui ne fut conçue et dirigée

(1) Vol. in-8°, à Paris, chez Jules Renouard, rue de Tournou; Jean Brière, rue St-André-des-Arcs; Sautet, place de la Bourse. — A Lyon, chez les principaux libraires.

que pour assouvir l'ambition des princes de la maison de Lorraine, et arracher le trône à la maison de Bourbon.

Quels personnages l'auteur avait à sa disposition pour animer son action et pour intéresser ses lecteurs! Cet Henri de Guise, si ambitieux et si adroit, aussi habile dans le conseil que vaillant dans le combat; forcé de retenir ses aveugles amis, et de modérer l'ardeur de ses partisans, aussi bien qu'obligé de les soutenir par sa présence d'esprit et son courage, lorsqu'ils s'étaient laissés aller à quelques démarches imprudentes. Et vis-à-vis de ce personnage si remarquable, quel contraste n'avait-il pas à peindre dans la personne du dernier des Valois, ce triste rejeton d'une race dégénérée, qui après une jeunesse brillante avait, en montant successivement sur deux trônes, prouvé qu'il n'était pas plus digne des suffrages d'un peuple libre que des droits qu'il avait reçus de sa naissance. Aussi avec quelle vérité l'auteur des Barricades et des États de Blois nous a montré ce prince qui, dévot et libertin, ordonnait le matin une procession et le soir une orgie; qui, spirituel et idiot, raillait par un bon mot un courtisan, et se laissait guider au hasard par les conseils de tous les ambitieux de sa cour! Avec quel art il nous a montré les incertitudes de cet Henri III, qui après avoir embrassé avec ardeur la cause de la ligue prétendue sainte, persécuté les huguenots et l'héritier de son trône, fit plus tard assassiner le chef de cette même ligue, et fut enfin chercher un assise au milieu de ces mêmes protestans qu'il avait persécutés!

Le jeune et ingénieux auteur des Barricades ne s'est point trouvé au-dessous de la tâche qu'il s'était imposée : à un âge où l'homme se connaît à peine lui-même, il a sondé le cœur de l'homme, il en a déroulé les replis et l'a exposé dans toute sa honteuse nudité aux regards de ses lecteurs. Comme il a peint le fanatisme aveugle des ligueurs, l'ambition intrigante de la duchesse de Montpensier, l'adresse et la prudence du duc de Guise, la grossière stupidité d'un peuple ignorant et superstitieux, et enfin la duplicité des courtisans et la faiblesse d'un roi bigot et débauché! Dans un second article nous analyserons le grand drame non pas composé par l'auteur des Barricades, mais publié par lui; car on peut dire qu'il n'a pas fait parler ses personnages, mais qu'il a surpris et fait connaître leurs discours; et de notre analyse il ressortira que l'ouvrage des Barricades est un des écrits qui, dans un mince volume, renferme des leçons plus profondes et plus vraies pour les peuples aussi bien que pour les rois.

VENTES FORCÉES.

Judi prochain cinq du courant, neuf heures du matin, sur la place Lévis de cette ville, il sera, à la requête du sieur Laurent, marchand de charbon, demeurant à Givors, procédé à la vente forcée des meubles et effets saisis au préjudice du sieur G., marchand de vin, demeurant à Lyon. Les objets consistent en tables, tabourets, banque, garde-robe à deux portes, matelas, draps, couvertures, traversin, batterie de cuisine, et autres objets non détaillés : le tout au comptant.

Judi cinq juillet mil huit cent vingt-sept, à neuf heures du matin sur la place Lévis de Lyon, il sera, à la requête du sieur Fonceant, propriétaire, demeurant à Strasbourg, procédé à la vente des meubles et effets saisis au préjudice du sieur Gaillard, Md. de vin, demeurant à Lyon, rue Belle-Gordière. Les objets à vendre consistent en table, chaises, tabourets, etc.

VIALLOU.

AVIS.

Pommade philopédique pour la guérison (avec garantie) des cors aux pieds, oignons et durillons. Chez M. Blondeau, rue Puifs-Gaillots, n° 29, au 2°.

PAQUEBOTS A VAPEUR SUR LA SAONE.

Le Public est prévenu que la baisse des eaux de la Saône suspend momentanément le service des Paquebots, et que sa reprise sera annoncée aussitôt que cette cause aura cessé.

Le sieur Nephtali, employé, par les ordres de Son Exc. le ministre de la guerre, pour désinfecter les lits des Casernes de Lyon, a l'honneur d'offrir au public ses services pour détruire un véritable fléau de nos maisons, les punaises. Tout le monde sait que ces insectes sont aussi redoutables qu'ils sont difficiles à éloigner. Le sieur Nephtali possède un secret absolument efficace pour cela. L'usage n'en est nullement incommode : il suffit d'ajouter de son spécifique, au moyen d'un pinceau, les lits qu'on voudra désinfecter. Le sieur Nephtali garantit que les insectes en disparaîtront pour toujours. Il se transporte, à volonté dans les maisons. S'adresser, verbalement ou par écrit, dans son domicile, grande rue de l'Hôpital, n° 34. Les lettres devront être affranchies.

Chaque spécifique sera accompagné d'un prospectus qui indiquera la manière de s'en servir pour désinfecter totalement les appartemens. Prix : 1 fr. 50 c.

Il vient d'être organisé un nouveau service de diligences de LYON à ST-ÉTIENNE, en belles voitures bien suspendues, ne portant que des voyageurs, et partant tous les jours de Lyon, à deux heures de l'après-midi.

Le trajet se fait en sept heures.

Les bureaux sont chez MM. P. Galline et Co, quai St-Antoine.

A vendre pour cause de départ.

Fonds de pension et restaurant à la carte, très-bien achalandé, situé dans le meilleur quartier de Lyon, et à proximité du Grand-Théâtre provisoire. S'adresser, pour de plus amples renseignements, rue des Célestins, n° 5, à l'entresol, première porte en montant.

Le sieur Martin, professeur d'écriture, élève et successeur de M. Grobety, ci-devant rue du Plâtre, n° 1, au 4°e, actuellement place Neuve-des-Carmes, n° 6, au 3°e, escalier au fond de l'allée.

